GHUZELLES
INFORMATIONS
MAIRIE

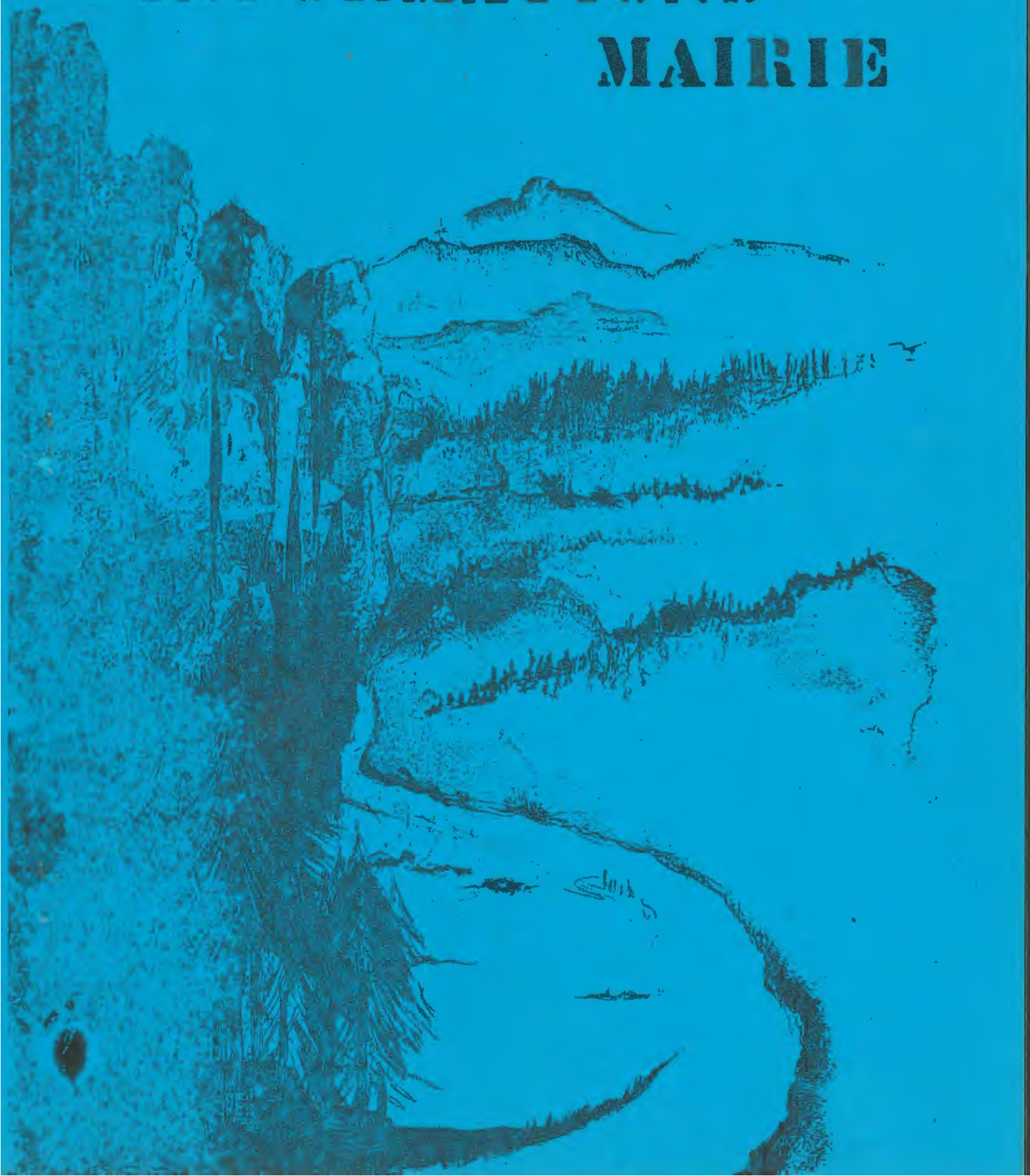

I

LA VIE DE LA COMMUNE INFORMATIONS GENERALES

LE MOT DU MAIRE

L'année se termine, il est temps de faire le point sur quelques dossiers.

Au cours de ce deuxième semestre, deux démissions sont intervenues au sein du conseil municipal. Pour des raisons personnelles, M. Jean CLERC, élu lors des dernières élections, et Mme Marcelle FRANCE, élue depuis 1983, ont souhaité se retirer. Je les remercie de leur collaboration au sein de l'équipe municipale. Je remercie très sincèrement Mme FRANCE qui, durant 9 années, a oeuvré particulièrement dans les commissions d'action sociale.

ASSAINISSEMENT :

Afin d'éviter d'éventuelles infiltrations d'eau pluviale et ainsi permettre une meilleure mise en service du collecteur d'assainissement sur le réseau de la station d'épuration de VIENNE, quelques membres du conseil municipal, accompagnés des employés communaux, vérifient les regards.

Il est rappelé que seul l'écoulement des eaux usées est admis. Les eaux pluviales ne doivent, en aucun cas, être raccordées à ce réseau.

Pourtant, suite à plusieurs contrôles, il semblerait que certains raccordements ne soient pas conformes. Aussi, j'invite vivement les intéressés à se mettre en accord avec les règlements en vigueur et ainsi séparer l'écoulement des eaux usées et des eaux pluviales avant les contrôles qui seront effectués par une entreprise spécialisée.

En effet, le contrat signé avec la ville de VIENNE stipule que les dépenses de fonctionnement seront proportionnelles au mètre cube de rejet.

RENTREE SCOLAIRE :

Elle s'est effectuée sans problème majeur et a permis d'accueillir 82 élèves en maternelle et 109 écoliers en primaire. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enseignants, Melle DELAFRAYE en maternelle, Melle FERRER et M. TESTA en primaire.

Durant les vacances scolaires, certains travaux prioritaires ont été effectués dans les écoles et aux abords en vue d'améliorer le bien-être des enfants. Toutefois, il reste encore à faire.

DECHETTERIE :

La mise en service de la déchetterie intercommunale devrait intervenir au printemps 1992.

Dès qu'elle sera en fonction, ni déchets ni remblais ne seront admis à la carrière.
Les heures et jours d'ouverture de la déchetterie située sur la commune de VILLETTE DE VIENNE : seront communiqués en temps utile.

Afin d'éviter les dépôts sauvages venus de l'extérieur et pour répondre aux exigences de la DRIRE et de la DDA, la carrière de CHUZELLES sera cloturée et deviendra "décharge classe III". Toute infraction fera l'objet de poursuites rigoureuses et règlementaires.

SECURITE :

Je voudrais rappeler à la prudence l'ensemble des conducteurs. "ATTENTION A NOS ENFANTS ET A NOS PIETONS LORS DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE". Des contrôles, régulièrement demandés, seront effectués, aussi attention aux excès de vitesse.

MAIRIE :

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée du mardi 24 Décembre midi au 2 Janvier au matin. Toutefois une permanence pour l'inscription sur les listes électorales sera assurée le Mardi 31 Décembre de 9 H à 11 H.

Je souhaite, à toutes et à tous, de joyeuses fêtes et vous donne rendez-vous le samedi 11 Janvier à 17 H pour les voeux de la municipalité et la remise des prix des maisons fleuries.

Maire.

GARE D ' ESTRESSIN

HORAIRES DES TRAINS
29 sept. 9I/30 mai 92

DIRECTION LYON		DIRECTION VALENCE		
DEPART	ARRIVEE	DEPART	ARRIVEE	
I) 6h 02	6h 33	6h 46	7h 50	
I) 6h 42	7h I4	9h 3I	I0h 34	
2) 7h 09	7h 36	I4h 53	I6h 0I	
3) 7h 2I	7h 53	I) I7h 07	I8h 05	
I2h II	I2h 40	I7h 52	I8h 57	
I4h I2	I4h 34	I8h I2	I8h 39	(A)
I7h 0I	I7h 3I	I) I9h 07		(B)
I) I8h 39	I9h 03	I) I9h 34		(B)
I) I9h 35	20h 05	I9h 44	20h 37	
4) I9h 5I	20h 20	5) 2Ih 49	22h 45	

I) tous les jours, sauf sam. dim. et fêtes
2) circule les dim. et fêtes
3) sauf dim. et fêtes
4) circule sam. dim. et fêtes
5) sauf sam.
A) s'arrête à St Rambert
B) s'arrête à Vienne

S.N.C.F.
Gare d'ESTRESSIN
OUVERT DE 9 H 30 A 12 H 15
ET DE 14 H 15 A 18 H 30
sauf : samedis - dimanches et fêtes.
Tél. 74.85.10.78

DIVAGATION DES CHIENS

I Les plaintes concernant les chiens en liberté se font de plus nombreuses : accidents de circulation, morsures, bagarres entre animaux, agressions et désagréments de toutes sortes ne sont plus à compter

II En vertu de l'article 213 du code rural, modifié par la loi n° 2 du 3 janvier 1975, les maires sont habilités à prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats sur le territoire de la commune.

A TITRE PREVENTIF :

Tout propriétaire.

I est entièrement responsable des dommages occasionnés par l'animal,

II est tenu à prendre toute mesure pour que l'animal dont il a la charge ne puisse franchir de jour comme de nuit, les limites de la propriété : état des clôtures et voies d'accès sont à vérifier.

III doit, hors des limites de la propriété, être capable d'assurer le contrôle et la surveillance de l'animal :

- en tenant l'animal en laisse
- en mettant une muselière si nécessaire.

En cas de non respect de ces prescriptions, un certain nombre de mesures seront systématiquement prises.

A TITRE REPRESSIF :

I Un premier avertissement stipulé par écrit.

II Un second avertissement stipulé par écrit, accompagné d'une amende de 500 F.

III Dernier avertissement assorti d'une amende de 1 000 F.

IV Mise en fourrière suivant les conditions légales. Lorsque le chien est remis à son propriétaire, ce dernier est tenu d'acquitter les frais de conduite de nourriture et de garde.

Des plaintes concernant les chiens (aboiements et divagations) continuent à être enregistrées en mairie. Ces problèmes sont d'autant plus préoccupants, qu'ils se répètent, qu'ils constituent de véritables nuisances pour l'environnement et qu'ils risquent d'envenimer de façon durable les relations de voisinage et les relations à l'intérieur du village. Des courriers sont donc envoyés - après enquête - aux propriétaires des animaux incriminés.

Notons qu'il peut arriver qu'un propriétaire de chien ignore en toute bonne foi les nuisances provoquées par son compagnon. Dans ce cas - comme dans d'autres - un contact direct entre voisins concernés est vivement conseillé.

La municipalité ne peut évidemment tenir compte des plaintes dont les auteurs tiennent à conserver l'anonymat ou refusent de donner des précisions suffisantes pour identifier l'origine des nuisances. Le désir de discrétion est certes compréhensible et légitime, mais il risque d'enlever toute efficacité à la démarche. De plus la discrétion la plus stricte est toujours assurée par la municipalité.

Un autre problème auquel la municipalité consacre une grande part de son attention puisqu'il touche lui aussi au respect de l'environnement, est celui des dépôts sauvages d'ordures. Nous sommes généralement alertés soit par le garde qui effectue des tournées régulières, soit par des particuliers. Les infractions une fois signalées et dûment constatées par le garde qui fait un rapport, une enquête est menée pour déterminer l'origine de ces dépôts. C'est à l'auteur de l'infraction que revient la charge de l'enlèvement des ordures déposées.

Lors des deux derniers cas signalés, il s'est malheureusement avéré que les auteurs n'étaient pas des personnes étrangères à la commune, mais des chuzellois...

Nous renouvellons les appels déjà lancés dans les précédents numéros du Bulletin Municipal, pour que chacune et chacun se sente concerné et responsable. Pour le cas où ces appels ne seraient pas entendus et notamment en cas de récidive, la municipalité est décidée, après avoir fait usage de la persuasion et de la dissuasion, à mettre en oeuvre l'arsenal des mesures répressives dont elle dispose règlementairement.

O U V E R T U R E D E B U V E T T E

Toute demande d'ouverture de buvette à l'occasion d'une manifestation doit être faite dans la quinzaine précédant cette manifestation afin que transmission soit faite en Sous-Préfecture dans les délais impartis.

R E C T I F I C A T I F

Dans son numéro 28 de juin 1991 le bulletin municipal indiquait que 85 repas en moyenne étaient servis à la cantine. En fait il s'agissait du nombre maximum de repas servis en fin d'année scolaire. En ce moment le nombre moyen de rationnaires tourne autour de 65/70 avec des pointes à 75. Les variations se font selon les jours, selon les menus...

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Le travail et les décisions des Syndicats Intercommunaux ayant fait l'objet de comptes rendus réguliers lors des différents Conseils Municipaux , la partie - Travail des Commissions Intercommunales - ne sera pas présentée dans ce Bulletin.

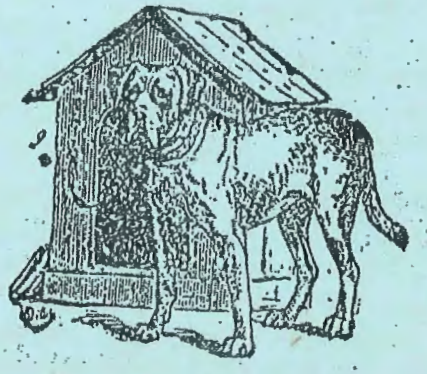

PAROISSE ST HIPPOLYTE
DE CHUZELLES

Informations et Renseignements

La Paroisse de Chuzelles fait partie d'un groupe interparoissial comprenant .. les Communes de Chuzelles, Serpaize, Villette et Luzinay. Le Père Joseph HEHN en a la charge. Il réside avec une équipe de Prêtres, à la Cure de la Cathédrale de Vienne (2,Place Saint Paul 38200 VIENNE) T 74 85 60 28.

Le Père HEHN tient une permanence à la Cure de Chuzelles (en face de la boulangerie), en principe les Jeudis, de 9 à 12 h T 74 57 91 27 . En période scolaire, on peut l'y trouver, les Mardis et Vendredis, entre 13n30 h et 15 h.

Catéchisme

Les enfants de CE 1 à CM 2, peuvent suivre le catéchisme dans la paroisse. Actuellement une quinzaine d'enfants participent régulièrement aux réunions de catéchisme, le Mercredi matin, soit à la Cure (CM 1 et CM 2) soit chez une Catéchiste (CE 1 et CE 2). Pour tout renseignement s'adresser à :

- Mademoiselle Jeanne GONIN T 74 57 92 24

Messes

Un calendrier est établi pour l'ensemble des quatre villages, au rythme de deux messes par village et par mois :

- une Messe le Dimanche - 10 h - une Messe le Samedi - 18 h 30

CHUZELLES Messes (en principe)

- DIMANCHE : Le premier Dimanche du Mois
- SAMEDI : le Samedi précédant le troisième Dimanche

SERPAIZE

- DIMANCHE : le deuxième Dimanche du Mois
- SAMEDI : le Samedi précédant le quatrième Dimanche

VILLETTRE

- DIMANCHE : le troisième Dimanche du Mois
- SAMEDI : le Samedi précédant le premier Dimanche

LUZINAY

- DIMANCHE : le quatrième Dimanche du Mois
- SAMEDI : le Samedi précédant le deuxième Dimanche

N.B. Pour les Mariages et les Baptêmes, n'oubliez pas, avant de fixer une date, de prendre contact avec le Prêtre chargé de la Paroisse.

MESSES POUR LES FETES

Le 24 Décembre : Messe à Villette - 18 h 30
Messe à Chuzelles - 21 h

Le 25 Décembre : Messe à Luzinay - 10 h
Messe à Serpaize - 18 h 30 (à voir)

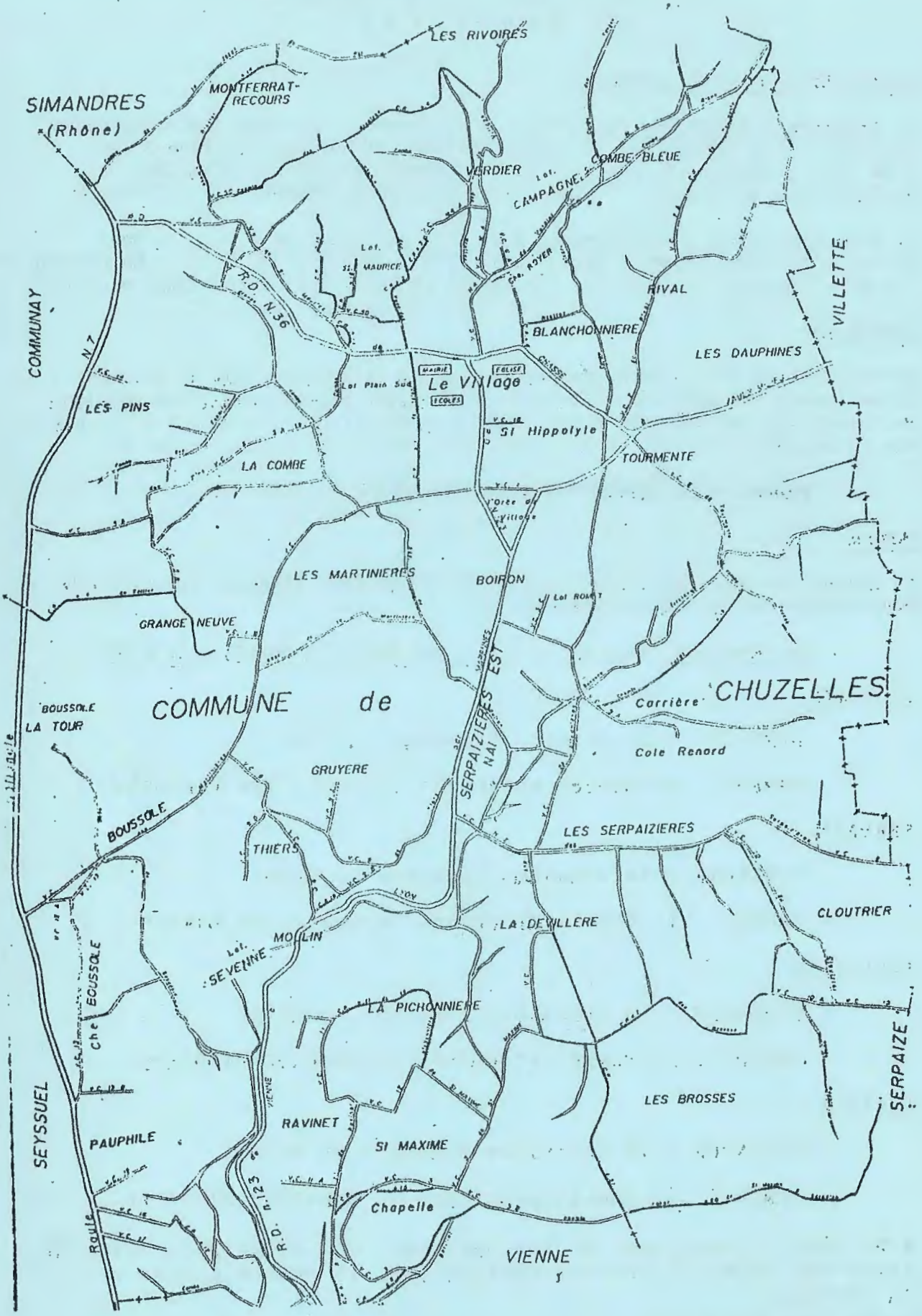

I M P O R T A N T

Afin de faciliter la tâche de nos facteurs, nous demandons aux habitants de CHUZELLES de préciser leur LIEU-DIT très exactement.

SIVOM
DES DEUX
CANTONS
DE VIENNE

Place de la Mairie
38780
PONT-EVEQUE

T. : 74.57.71.09.

VOUS DESIREZ CONSTRUIRE OU AMENAGER

CAUE
isère 38

9 rue Lesdiguières
38000 GRENOBLE
T. : 76.87.08.96.

Monsieur **Xavier CALIN**, architecte conseiller du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) vous écoute et répond à vos questions ; il vous aide à élaborer vos projets.

Ces conseils sont gratuits (et non obligatoires)

Profitez donc de l'avis d'un professionnel
AVANT d'acheter un terrain ou une maison, de vous engager...

Prenez rendez-vous en téléphonant au **74.57.71.09.**
La permanence se tient **au SIVOM DES DEUX CANTONS DE VIENNE**
tous les 1er vendredis de chaque mois, de 14 à 18 heures

Consultez l'architecte le plus tôt possible, dès vos premiers croquis.

Il se rendra (si besoin est) sur le site de votre projet.
Afin de lui permettre de vous conseiller efficacement, nous vous proposons de rassembler d'ici votre prochain rendez-vous le maximum de renseignements, parmi lesquels :
- un plan de situation ;
- un extrait cadastral (disponible dans votre Mairie) ;
- le plan de votre terrain au 1/200ème (si possible dressé par un géomètre), indiquant ses contraintes et particularités ;
- le certificat d'urbanisme (si vous en avez obtenu un) ;
- vos premières esquisses de plan ;
- des photos du site et des constructions environnantes.

L'architecte conseiller est là pour vous aider dans l'élaboration de vos projets. Il ne pourra en aucun cas assurer leur mise au point définitive, ni se substituer à un maître d'oeuvre. Les croquis et schémas réalisés par l'architecte conseiller ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un projet.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
9, rue Lesdiguières 38000 GRENOBLE - Tél. : 76.87.08.96

LE CONTRAT DE RIVIERE

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Quatre Vallées du Bas Dauphiné, a engagé depuis l'été 1991, une réflexion destinée à proposer la signature d'un Contrat de Rivière avec le Ministère de l'Environnement, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et le Conseil Général de l'Isère.

Le Contrat de Rivière est une procédure qui vise à mettre en place une gestion globale et intercommunale des rivières et des milieux humides , à l'échelle de l'unité géographique, que constitue le bassin versant, afin d'atteindre dans les cinq ans, des objectifs multiples tels que :

- l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- le contrôle et la maîtrise du ruissellement et de l'érosion superficielle
- la restauration des cours d'eau, afin de réduire les risques d'inondation des terrains riverains
- la protection des berges contre l'érosion
- la mise en valeur paysagère des bords de rivières, par la création de sentiers
- la réalisation d'aménagements à but piscicole

L'entretien régulier est également une nécessité, afin d'éviter le retour à la situation antérieure.

Le Syndicat Intercommunal a lancé une enquête auprès des Communes pour dresser l'inventaire des problèmes actuels et des besoins futurs et connaître les projets qui pourraient être réalisés au travers du Contrat de Rivière.

Dans cette optique, toutes les personnes et Associations soucieuses de la protection et de la mise en valeur des rivières, sont invitées à faire connaître leurs suggestions en Mairie..

Le Dossier de Candidature, qui proposera les lignes directrices du programme d'actions sur cinq ans et le plan de financement prévisionnel, sera établi au début de l'année 1992 et présenté au Comité National d'Agrément des Contrats de Rivière.

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

SECRETARIAT OUVERT

le Mardi 8h 30 - 11h 30
le Jeudi 8h 30 - 11h 30
le Vendredi 16h 30 - 19h

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

A partir du 1er Janvier 1992 le ramassage des ordures ménagères s'effectuera :

LE JEUDI MATIN DES 4 h DU MATIN

HUMANA

RECAPITULATIF DES COLLECTES DE VETEMENTS USAGES

COMMUNE: Chuzelles

2ème trimestre 1991

Population	1684 habitants
Moyenne de vêtements d'occasion par personne et par an	7 kg
Total vêtements d'occasion disponible dans la commune par trimestre	2947 kg
Total kilos collectés par HUMANA, 2ème trimestre	1205 kg
Pourcentage collecté par HUMANA	41 %
Nombre de conteneurs dans la commune	2 conteneur(s)
Nombre d'habitants par conteneur	942

3 ème trimestre 1991

Population	1684 habitants
Moyenne de vêtements d'occasion par personne et par an	7 kg
Total vêtements d'occasion disponible dans la commune par trimestre	2947 kg
Total kilos collectés par HUMANA, 3ème trimestre	1520 kg
Pourcentage collecté par HUMANA	52 %
Nombre de conteneurs dans la commune	2 conteneur(s)
Nombre d'habitants par conteneur	842

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE

T 74 57 96 45

HORAIRES D'OUVERTURE HIVER 1991-1992

Lundi Mardi Vendredi	17 h - 19 h
Mercredi	15 h à 18 h 45
Samedi	14 h à 18 h 15
Dimanche	10 h à 12 h 45

S A U N A

Un nouveau Sauna de 10 places a été installé. Ouvert tous les jours, sur rendez-vous. Prix : 35 F. Durée illimitée !!!

TOBOGGAN

Fonctionne avec les Horaires publics, ci-dessus.

E N V I R O N N E M E N T - COLLECTE DE PILES

Dans le Bulletin de Juin 1991, nous avions rédigé un article en proposant aux Chuzellois de collecter à la Mairie, les piles usées.

Nous allions dans le sens souhaité par l'ensemble des Elus, c'est à dire, volonté de préserver l'environnement. Or, il s'avère qu'après enquête, les piles stockées ne sont pas prises en charge, car en France aucune usine ne peut recycler ces piles.

Aussi nous demandons aux habitants de Chuzelles de stocker leurs piles usées , chez eux, car nous espérons qu'une solution générale sera trouvée, dans un proche avenir.

Un moyen intermédiaire existe évidemment, et consiste à utiliser les piles rechargeables (500 à 1 000 recharges possibles). Cet article se trouve en vente dans toutes les grandes surfaces.

S P M R - LIBRE SERVICE SCHELL

La Direction de la SPRM nous informe qu'actuellement, le trafic - Villette de Vienne Direction Lyon - est d'environ 20 camions par jour. (com tél du 4-12-91).

DATE	NUMERO	NOM	ADRESSE	NATURE	DATE DE L'INSTRUCTION
7-01-1991	V 1001	DUPUICH Frédérique	L'orée du village n° 7	extension habitat.	4-02-1991
21-01-1991	V 1002	BERTOCHE Jacky	Boiron	extension garage	13-02-1991
21-01-1991	V 1003	RIEU Jean-Michel	Lot. Plein Sud	modification façade	15-02-1991
31-01-1991	V 1004	COQUELET Georges	Thiers	extension habitat.	04-03-1991
06-02-1991	V 1005	TRUCHET André	Les Dauphines	Abri de jardin	11-03-1991
18-02-1991	V 1006	BUTHION Roger	St-Maurice	C. N.	05-04-1991
07-03-1991	V 1007	RIGOUDY Patrick	Lot. St-Maurice	Garage	03-04-1991
14-03-1991	V 1008	CHAKRI Rachid	Boussole	C. N.	02-07-1991
14-03-1991	V 1009	CHAPOTAT Bernard	Le Village	Modification	Refusé
27-03-1991	V 1010	PALIN Henri	Les Serpaizières	Modification hangar	26-04-1991
16-04-1991	V 1011	REA Robert	Lot. Les Martinières	extension habitat.	03-06-1991
23-04-1991	V 1012	ROGGE Willy	Boussole	fermeture auvent	05-06-1991
30-04-1991	V 1013	MARTINHO Michel	Pauphile	extension habitat.	11-06-1991

PERMIS DE CONSTRUIRE

	NUMERO	NOM	ADRESSE	NATURE	DATE DE L'INSTRUCTI
91	V 1014	BOUVET Henri	Pauphile	Modification façade	04-10-19
91	V 1015	PELLISSIER Jean-Pierre	Montferrat	Modification toiture	07-10-19
91	V 1016	BOUVET Henri	Pauphile	Abri pour chevaux	
91	V 1017	CHAPOTAT Bernard	Le Village	Modification façade	15-11-19
91	V 1018	PERRIER BAVOUX Stéphane	Lot. Plein Sud	extension habitat.	21-11-19
91	V 1019	CLAVEL Didier	Village Nord	C. N.	refusé
91	V 1020	GONIN Gilbert	La devillière	Hangar agricole	
91	V 1021	LANI Hervé	St-Maurice	Garage	28-11-19
91	V 1022	PERONNET - ROBIN	Boussole	Fermeture hangar	
91	V 1023	PASSARINI Antonio	Chemin de boussole	Extension bâtiment	

RENCONTRE DU COEUR ET DU SOUVENIR

Le Mardi 29 Octobre 1991, les Dirigeants du Football Club Chuzelles-Serpaize en compagnie de Bernard LACOMBE et d'Olivier BLANC, remettaient au Professeur PHILIPP, Directeur du Centre LEON BERARD de Lyon, un premier chèque de 150 000 F, suite à la journée du 1er Mai et de la vente de pin's.

Ces fonds serviront à financer l'aménagement du nouveau Service de Pédiatrie. Cette manifestation était également l'occasion pour les nombreux participants de cette action, de rappeler combien était grande l'amitié qui les liait à Nicolas.

LA BIBLIOTHEQUE DU ROI

CONTE ORIENTAL

Un souverain d'Asie possédait en son palais, la plus belle bibliothèque du monde.

A coté de cette merveille, le fameux trésor des Ptolémées, qui pendant trois jours chauffa les bains publics d'Alexandrie, n'était qu'un avorton de bibliothèque, une chose quelconque dont on se souvient parce qu'elle périt de façon tragique. Il en est des choses comme des hommes, le plus souvent, c'est la destruction qui les consacre.

Le roi aimait à se promener de long en large devant les interminables rangées de volumes, il y en avait de toutes les grosseurs, de toutes les provenances et le souverain contemplait avec plaisir l'activité d'une fourmilière d'employés, qui, dans le plus grand silence et sous pretexte de ranger, classer, entretenir les volumes, s'affairait à les changer de place en les dépoussiérant délicatement avec un léger plumeau.

Sans doute penserez-vous que pour avoir rassemblé en son palais une telle Babylone de papyrus et de parchemins, sans parler des énormes in-folio et livres rares, ce souverain pour le moins aimait la lecture ? Et bien, pas tellement ! Il savait lire, sans plus, et personne ne se souvenait l'avoir jamais vu ouvrir un des livres de son immense bibliothèque.

Un jour qu'il se promenait en compagnie de son vizir dans ce temple du savoir, il s'arrêta brusquement et montrant d'un geste large l'infinie perspective des volumes, dit au ministre :

- il ne tiendrait qu'à moi de lire tout cela ...

- c'est juste, mais Votre Majesté s'en garde bien fit observer le ministre en souriant.

Cette lumineuse remarque donna beaucoup à penser au roi. Il réfléchit que même en atteignant l'âge de Mathusalem, qui comme chacun sait, vécut 969 ans et quelques jours, il ne parviendrait pas à la moitié d'une tâche aussi considérable. Il songea, fort sensément alors que ce qu'il ne pourrait faire à lui seul, un bataillon de lecteurs bien entrainés pourrait éventuellement le faire pour lui ; qu'il était possible, jusqu'à un certain point, de compenser le temps qu'il fallait pour lire, par le nombre des yeux qui liraient. Il ne resterait plus ensuite aux lecteurs qu'à fournir un résumé de toutes les oeuvres à l'usage du souverain.

Notons en passant que ce roi génial venait d'inventer bien longtemps avant que les éditeurs américains ne le découvrent, le système du " digest ".

Le roi allégua des nécessités de l'Etat, des tracas de pouvoir. Finalement, avant de se retirer, le vizir fit remarquer au souverain qu'en raison de son âge, il était urgent de commencer s'il voulait avoir des chances de conduire la tâche à bonne fin.

Le vizir exposa aux érudits du pays ce que le roi attendait d'eux. Ils travaillèrent sans relâche pendant 20 ans et publièrent alors le résultat de leurs digestions bibliographiques, une petite encyclopédie en dix mille volumes.

Lorsqu'on la présenta au roi, ce dernier entra dans une violente colère, piétina son chapeau et s'arracha les quelques cheveux qui subsistaient encore péniblement sur son auguste chef.

- Dis mille volumes ! c'est encore beaucoup trop, recommencez-moi çà et vite ! éructa-t-il en se retirant.

Les érudits se remirent au travail avec un louable enthousiasme et, faisant le résumé de leurs premiers extraits, après vingt nouvelles années de labeur acharné, le réduisirent en une encyclopédie d'une trentaine de volumes, assez volumineux tout de même. Mais le roi dont le caractère s'était aigri en prenant de l'âge et pas mal de ventre, ne se déclara pas satisfait. Il renvoya les érudits à leurs travaux, les enjoignant à recommencer la besogne et surtout à être moins longs ; puis ajouta que s'il n'en était pas ainsi, il trouverait certainement le moyen de les rendre plus court ... On rit beaucoup de ce sanguinaire calembour.

Le roi se retira dans son cabinet pour y méditer et essayer de comprendre pourquoi l'on avait tellement ri, alors qu'il ne plaisantait nullement.

Les érudits qui connaissaient bien le despote, se remirent au travail immédiatement et à force de génie dans la concentration, réussirent à enfermer l'universalité des sciences et littératures humaines en un seul volume in-octavo de cinq cent une pages.

Qui peut se flatter de contenter les rois ? Le nôtre avait quatre-vingt-dix ans bien sonnés, la vue fort basse et l'oreille dure, il avait aussi quelque peu oublié ses projets de jeunesse.

Le roi prit le livre qu'on lui présentait cérémonieusement, l'observa une minute, le retourna dans ses mains et sans l'ouvrir le jeta au feu. Il dit à son vizir, qui venait de lui remettre le volume et qui, sans un mot, le regardait finir de se consumer dans les flammes du feu de cheminée.

- Je mourrai donc sans savoir ce que contenait ma bibliothèque

- Sire, répondit le ministre d'une voix chevrotante, car lui aussi était très vieux, bien que je n'ai jamais mis le nez dans vos grimoires, je sais la moitié de ce qu'ils peuvent enseigner et je devine le reste. Si vous voulez bien me prêter quelques minutes votre agenda, je vais sur une demi-page vous inscrire l'essentiel.

Le vizir ayant pris des mains du vieux monarque l'agenda, y traça rapidement quelques maximes aussi courtes que simples, mais pleines de la plus profonde philosophie. Lorsqu'il eut terminé, l'auguste vieillard s'écria avec un accent de jubilation :

- va me chercher mes lunettes !

Le ministre fit diligence, mais quand il revient le monarque avait fini son éducation. Il était mort.

PAPIRUS AL

D E R N I E R E M I N U T E

Depuis les dernières élections, l'équipe municipale, tout comme l'équipe précédente, travaille pour le bien-être et la sécurité des chuzellois. Or une association de création récente fait largement distribuer des publications et des tracts dont la préoccupation essentielle semble être - sous couleur de défense de l'environnement - de nier, de réduire ou de mettre en doute le travail accompli par la municipalité dans ce domaine.

Il serait malhonnête de faire croire ou de laisser croire que les élus ne font pas leur travail. Il serait tout aussi malhonnête de faire croire ou de laisser croire que les élus n'accomplissent leur travail qu'au hasard des poussées exercées par tel ou tel groupe de personnes.

Reprenons quelques points:

Zone pétrolière de Villette

Dans le Bulletin Municipal n° 28 de juin 91, il était question de notre entrevue du 27 mai avec M. RENOUD, Directeur de la Société du Pipe-line Méditerranée-Rhône. Cette entrevue entre dans le cadre de contacts réguliers et nous a permis de faire part de notre inquiétude sur le devenir du site et plus particulièrement sur les risques liés à la circulation dans la traversée de Chuzelles.

En sa séance du 19 novembre 1991, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire un courrier à M. le Maire de Lyon, suite aux évolutions des enquêtes en cours sur les sites proposés pour le déplacement des activités du Port Edouard-Herriot.

Ce courrier a été transmis pour information aux organismes, administrations et personnes suivantes: Ministère des Transports. Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, Préfecture du Rhône, Préfecture de l'Isère, Conseil Régional, Conseil Général du Rhône, Conseil Général de l'Isère, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Compagnie Nationale du Rhône, DDE Rhône, DDE Isère, DRIRE Rhône, DRIRE Isère, FRAPNA, ALGOE, SPIRAL, Sous-Préfecture de Vienne, SPMR, Communes voisines, Presse régionale et locale, sociétés pétrolières.

Nous suivons attentivement ce dossier complexe et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de ses développements. C'est ainsi que nous faisons part de notre démarche à la toute nouvelle association de défense du port.

Zone artisanale des Serpaizières

Il serait malhonnête de faire croire ou de laisser croire que l'interdiction des installations classées soumises à autorisation a été obtenue suite à une remarque consignée dans le registre d'enquête publique, puisqu'elles sont interdites au moins depuis le règlement du Plan d'Occupation des Sols d'octobre 1986. L'article NAi 2 stipule en effet:

> Les occupations et utilisations du sol non mentionnées à l'article NAi I sont interdites, notamment les installations classées soumises à autorisation.

De même, il faut remonter aux tout premiers contacts qui ont précédé la vente du terrain pour que soit acquise la décision de conserver le rideau de peupliers en bordure de rivière et non pas à une autre remarque consignée dans le registre d'enquête publique. En effet l'ancien propriétaire avait l'intention de couper les arbres en question et c'est suite à l'intervention conjointe de l'acquéreur et du maire qu'ils ont été sauvés... pour un temps, car un jour viendra où il faudra les couper, comme tous les peupliers et où il faudra songer à leur remplacement.

Aménagement de la RD I23 A

Ces travaux (tuyaux et trottoirs) sont programmés depuis le début du mandat et le Conseil Municipal s'est engagé sur leur réalisation depuis sa délibération du 20 octobre I989, c'est-à-dire à une date où l'association de création récente dont il a été question n'existait pas encore.

Les impératifs budgétaires, la politique de désendettement, l'absence de hausse des taxes locales ont retardé la mise en oeuvre de ce programme. Néanmoins la pose de tuyaux a pu commencer il y a un an déjà. Mais il faut penser que le budget de la commune va difficilement supporter le poids de l'opération. Le devis s'élève à I.500.000 F subventionnés par le Conseil Général au titre de la sécurité à 30% sur un plafond subventionnable de 250.000 F.

La Municipalité propose en outre à la DDE l'établissement d'une première piste cyclable, expérience qui pourrait être étendue si elle devait donner satisfaction.

Aménagement de la RD 36

La Commune étant depuis peu propriétaire du terrain situé en aval du lotissement Plein Sud, un aménagement pour ralentir la circulation automobile sera effectué. Il ne devrait pas y avoir de difficultés avec le nouveau propriétaire comme il en était apparu lors de la présentation du projet initial

Assainissement

Il serait malhonnête d'ignorer ou de faire semblant d'ignorer que la Municipalité s'est également engagée par délibération du 20 octobre 1989 à une demande d'inscription pour une 8e tranche de travaux d'assainissement (Les Pins), lorsque la station d'épuration de la ville de Vienne serait terminée. En effet les subventions d'assainissement sont liées à l'achèvement des travaux de la station. Les retards pris ont retardé d'autant le démarrage des travaux prévus sur Les Pins.

Plantation d'arbres

Il serait malhonnête de ne présenter à ses lecteurs qu'une réponse tronquée à la demande de plantation d'arbres. Pour retrouver les éléments manquants il faut se référer à une délibération du 19 avril 1991 (voir Bulletin Municipal n° 28 de juin 91) qui fait état d'un rapport sur la question datant de l'été 89 et d'une procédure par étapes. Quelques unes des mesures préconisées à cette date commencent à être mises en oeuvre en ce moment même.

Opération Centre Village

Une publication intermédiaire spéciale du bulletin municipal sera consacrée à cette question. Cette publication comprendra les mises au point qui s'avèrent là encore nécessaires ainsi que la présentation d'une proposition d'avant-projet urbanistique et financier qui, dans notre esprit, doit servir de base à une discussion sérieuse et à une concertation efficace et motivée.

En tout état de cause il serait naïf ou malhonnête de faire croire ou de laisser croire que les préoccupations concernant l'environnement sont le privilège exclusif de quelques personnes extérieures à l'équipe municipale. La vérité est que ces préoccupations sont partagées par toutes et par tous. La vérité est qu'il y a une municipalité et des élus qui agissent et qui, précisément parce qu'ils agissent, n'ont pas forcément le temps de faire savoir qu'ils agissent. Il y a une municipalité et des élus qui travaillent et qui considèrent qu'il est naturel d'agir et de travailler dans le cadre de leurs responsabilités d'élu sans pour autant faire battage ou tapage à la moindre démarche entreprise.

Le Maire et son Conseil

II

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 5 JUILLET 1991

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1er Adjoint,
MM. BAUDOUX, CLERC, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS, PRAS, REGAL

MMes : CARRET, FRANCE, GARDAIS, TERRIER

Excusé : M. AGRAIN

SECRETAIRE : Mlle Marie-Thérèse CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance par :
l'EXTENSION de la CARRIERE : Suite au dossier présenté par la S.A. ROMET pour l'extension de sa carrière, Monsieur le Préfet demande au Conseil de donner son avis au projet "qui n'a pas à être soumis à enquête publique". L'extension portera sur les parcelles B 151 - 153, une partie de 152, une partie de 156. La superficie totale de ces parcelles est de 19 535 M2. Après extension, la superficie totale sera de 119 535 M2. L'autorisation est demandée pour une durée de dix ans. Cette extension était nécessaire pour faciliter l'accès aux gisements situés sur le terrain communal.Toutes les précautions seront prises pour le respect de l'environnement conformément à la législation en vigueur et aux autorisations déjà accordées (Arrêté n°79.1297 du 12/2/79 et Arrêté n°88.146 du 13/01/88 par la Préfecture de l'Isère)
Une convention d'exploitation a été signée avec les propriétaires concernés.
Tous les services administratifs compétents en la matière ont été consultés et l'entreprise s'engage à prendre les mesures envisagées par la notice d'impact concernant la protection de l'environnement et la remise en état des lieux (dispositions de l'article n° 24 du décret n° 79.1108 du 20/12/79)
Après délibération, le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un AVIS FAVORABLE à cette extension de carrière.

CONSTRUCTION DU PONT DU MOULIN : Monsieur le Maire fait part à son Conseil qu'une lettre du 28 juin 91 émanant du Conseil Général l'informe qu'un nouvel ouvrage sur la SEVENNE va être construit fin 91 immédiatement à l'amont du pont actuel sur la RD123. Les travaux, se montant à 1 250 000 F. seront financés par le Conseil Général.

SIVOM : Monsieur le Maire informe son Conseil qu'un voyage à STRASBOURG est prévu les 11 et 12 septembre 1991. L'inscription des personnes intéressées devra intervenir avant le 12 juillet.

DIVERS : Mouvement des instituteurs :

- les partants : Mme DEMARD Andrée quitte CHUZELLES après 13 ans au service des enfants de la commune. Nos bons voeux l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions.
  - Mlle PIEPENBRING Laure
  - Mlle GONTHIER Sandrine

- les arrivants : Mlle DELAFRAYE Anne (maternelle)
  Mlle FERRER Catherine
  M. TESTA Frédéric

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE DU 15 JUILLET AU 25 AOUT 1991:

- le MARDI DE 8 H. 30 à 11 H. 30
- le VENDREDI DE 16 H. 30 à 19 H.

Compte-rendu de la REUNION CANTINE : Différents problèmes sont évoqués :

- rangement des vêtements du personnel,
- petits travaux d'entretien habituel,
- effectif variable,
- contrat d'électricité à revoir (séparation éventuelle Mairie cantine et école),
- four : suite à la réflexion entamée au cours de la réunion du 17 janvier 1991, il est procédé à un large échange de vue concernant la nature du four, le coût, les possibilités et les modalités de financement.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un four à 40 000 F sous réserve d'acceptation de la part de l'association CANTINE d'une participation forfaitaire de 5 000 F pour frais d'aménagement et d'installation. Par ailleurs, il sera procédé à une opération de transfert de budget d'investissement entre le compte 232 (Bâtiments) et le compte 21 (Matériel) pour un montant de 40 000F

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27 AOUT 1991

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire,
MM. BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS, PRAS, REGAL

MMes : CARRET, TERRIER

Excusés : MMes FRANCE et GARDAIS - MM. AGRAIN et ROCHE
Absent : M. CLERC

SECRETAIRE : Mlle Marie-Thérèse CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance par :

ENVIRONNEMENT

STATION d'EPURATION : Pour faire suite à la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 1991 où la commune avait donné son accord de principe avec réserves, le Maire informe l'Assemblée que chaque commune participante et consentante doit renvoyer les 2 conventions (de fonctionnement et de financement) signées avant fin août 1991. La ville de VIENNE négociera le ou les emprunts aux meilleures conditions possibles au jour dit, et notre commune gérera le problème de la consommation professionnelle des agriculteurs raccordés au réseau. Le Conseil a délibéré et donne tout pouvoir au maire pour signer les pièces nécessaires.

C.L.I. de VIENNE (COMMISSION LOCALE D'INSERTION) : Projet de création d'un poste d'animateur local d'insertion "ALI" chargé de la gestion des dossiers RMI et notamment du suivi des personnes en CES (Contrat-Emploi-Solidarité). Le coût en sera de 170 000 F par an dont 85 000 F seront pris en charge par le budget départemental d'insertion. Les 85 000 F restant sont à la charge des communes prenantes du SIVOM au prorata de leur nombre d'habitants respectifs. Compte tenu du montant élevé de la participation demandée, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, refusent d'adhérer à ce projet.

SIVOM : Depuis deux ans, la commune de CHALON dépendant d'un syndicat de voirie du canton de BEAUREPAIRE, fait effectuer par le SIVOM des travaux moyennant financement. Cette commune, avec l'accord de son propre syndicat, demande son adhésion au SIVOM des deux cantons de VIENNE.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette adhésion.

MAIRIE : Une lettre du Conseil Général de l'Isère en date du 2/08 informe les communes de la mise en place d'un programme pluriannuel d'aide à la construction ou à l'extension de mairie échelonné sur 1992, 1993 et 1994.
La subvention éventuelle dépendra de 3 critères :

- surface concernée qui sera plafonnée en fonction de la population communale,
- dépense subventionnable calculée en fonction de la nature des travaux engagés,
- taux appliqué selon l'indice de richesse des communes (Pour CHUZELLES : 35 %)

Divers projets peuvent être évoqués. Une réflexion peut être engagée mais le financement des 65 % restant à la charge de la commune, ne peut être envisagé dans l'immédiat. Divers autres travaux importants devraient être prioritaires. Sujet à la réflexion et à revoir.

ENVIRONNEMENT

CHEMINS DE PROMENADE ET DE RANDONNEE : Lecture est faite de la lettre de relance du Conseil Général de l'Isère en date du 9/8/91 demandant l'avis des communes sur l'inscription des chemins ruraux au plan départemental de la randonnée (itinéraires de pro-

menade). Cet avis doit leur parvenir avant le 15 octobre 1991. La commune n'ayant jamais reçu le 1er courrier ni la carte proposée, va demander copie de cette requête du 20 juillet 1990 ainsi que la carte concernée. Lorsque tous les éléments seront connus, le sujet sera remis à l'ordre du jour. De plus, un financement par l'intermédiaire de la charte intercommunale est peut-être possible.

COURRIERS DIVERS : Mauvaise visibilité au carrefour de la RD 123 et du chemin de la folatière (route du stade) pour les personnes débouchant du chemin de la folatière. Quelles seraient les possibilités ?

- Poser un miroir :la DDE doit, dans ce cas, donner son accord, (encore faut-il savoir l'utiliser),
- Améliorer la visibilité en élargissant l'entrée du chemin du stade (emprise de quelques mètres, coupure en biais, sur la propriété située à l'angle),
- Renforcer la signalisation du croisement,
- etc ....

S'agissant de l'arrivée sur une route départementale, la DDE doit être consultée. Une enquête sera menée par la commission VOIRIE en vue de résoudre le plus efficacement possible ce problème.

Maison TAVERNIER à Boussole: Le propriétaire demande un bourrelet sur la route pour éviter l'écoulement des eaux d'un voisin dans sa cour. La commission VOIRIE s'occupera de faire effectuer les travaux.

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES : suite au compte-rendu de la réunion du syndicat du 26 juin, un questionnaire relatif au CONTRAT DES RIVIERES doit être rempli. Ce document fera l'objet d'une réunion de commissions où seront aussi évoqués l'aménagement des droits de la rivière et l'aménagement éventuel si possible d'une aire de "pique-nique" sur le terrain communal situé en bordure de rivière avec accès uniquement piétonnier.

MILLE LOISIRS : Lecture est faite de l'article assez surprenant de l'association MILLE LOISIRS paru dans le journal des associations "LA SEVENNE". Une explication de vive voix entre Monsieur le Maire et Madame la Présidente serait souhaitable. Rendez-vous sera pris. A l'avenir, pour éviter toute erreur d'interprétation, il serait préférable de contacter Monsieur le Maire qui est toujours à l'écoute des associations ou un représentant de la Municipalité.

REUNION organisée par la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE de la région RHONE-ALPES sur le thème des transports dans la région le 12 septembre 1991 à 15 H 30 à l'ESPACE TETE D'OR à LYON.

FIN DE CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE : A la fin de son contrat soit le 21 août 1991, Stella GAYVALLET n'a pas désiré donner une suite favorable à notre offre d'embauche à mi-temps. Une réflexion est en cours pour cibler les futurs critères de sélection. Une certaine stabilité serait souhaitée. Le recrutement d'AGENT ADMINIS-

TRATIF doit transiter obligatoirement par le CENTRE de GESTION qui nous fournira une liste d'aptitude relative au poste concerné

REUNION de la commission "Associations" le 16 septembre 1991 à 20 H 30 salle de la mairie.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 1991

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, ROCHE 1° adjoint
MM. AGRAIN, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS, PRAS, REGAL

MMes : CARRET, GARDAIS, TERRIER

Excusés : MMe FRANCE, M. BAUDOUX

SECRETAIRE : Mlle Marie-Thérèse CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de la lettre de démission, à compter du 13 septembre 1991 de M. Jean CLERC. Le Conseil Municipal prend note mais regrette cette décision et le remercie de sa participation.
Son remplacement au sein des commissions auxquelles il participait, sera revu lors du prochain conseil municipal mais, d'ores et déjà, dans le cadre du SMESSAV , Madame GARDAIS devient TITULAIRE et M. FLAMAND sera SUPPLEANT.

RENTREE SCOLAIRE Elle s'est apparemment bien déroulée.
Actuellement, l'école maternelle compte 82 élèves dont 2 de 2 ans L'école primaire comprend un effectif de 105 à 110 élèves. La cantine a une fréquentation de 60 à 65 enfants en moyenne.
Les nouveaux enseignants sont : Mles FERRER, DELAFRAYE et M.TESTA.
Certains travaux ont été effectués aux écoles : peintures des W.C (qui sont déjà sales au bout de 10 jours de classe), remise en état de dix bureaux, confection d'un placard de rangement à l'école maternelle, peinture des bandaux de cette même maternelle, lavage des vitres, installation d'un double grillage côté FOREST (afin d'éviter certains désagréments : insultes et jets de pierres des enfants), bordures de haies, réparation de la serrure de la mezzanine. Une nouvelle visite des locaux a été demandée.

ENVIRONNEMENT - DECHETTERIE :
Compte-rendu est fait de la visite de la déchetterie de CHAPONNAY-MARENNES ouverte depuis 6 mois. Elle est bien entretenue et utilisée moyennement pour l'instant. L'utilisation de cette déchetterie concerne environ 5 000 habitants. Elle possède de très bon-

nes installations conformes à la réglementation en vigueur et l'enlèvement des déchets s'effectue par une entreprise agréée. L'investissement s'est élevé à 386 823 F. TTC.
A noter que les études faites par le cabinet MERLIN pour la création de notre déchetterie intercommunale mentionnent un coût global de 977 264 F. TTC pour des matériaux et installations semblables, hormis l'acquisition de conteneurs.
Lors de la réunion, des représentants des 4 communes concernées, ce mercredi, il a été demandé de ramener ce devis à 500 000 F. MAXIMUM. L'appel d'offres va bientôt débuter. Certaines conventions doivent être signées, notamment par la commune de CHUZELLES pour le dépôt des déchets inertes (gravats) classe III, à la carrière devenue décharge classe III. Le Conseil Municipal accepte le dépôt gratuit mais, en contrepartie, sollicite de la part des autres parties prenantes de clore la carrière en vue d'un meil - leur fonctionnement.

CONGRES DES MAIRES ET ADJOINTS : Il aura lieu le 6 octobre à VOIRON à partir de 9 H 30. Une participation de 130 F. par per - sonne est demandée. Une réponse est souhaitée avant le 30 sept.91

ELECTRIFICATION RURALE : Postes : télégraphe, le Cloutrier ou la Devillière. Le dispositif de financement du programme 91 pour un montant de 150 000 F sera :

- Subvention 70 %	105 000 F
- Récupération T.V.A.	23 524.46
- Participation de la commune . . .	21 475.54
=	150 000. F
+ maîtrise d'oeuvre D.D.A.	3 635.46

Une inscription au programme 1992 de 210 000 F. sera sollicitée auprès du Conseil Général pour les postes :St Maurice, Le Verdier La Devillière ou le Cloutrier.

RUGBY DE LA SEVENNE : Le club demande d'utiliser le terrain communal de CHUZELLES : - 4 dimanches,
- pour 7 matchs,
- et pour un jour d'entraînement par semaine durant 2 mois.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sous réserve de la disponibilité du terrain par le club de football (le président donnera son avis) et de la préservation du terrain encore très fragile à la suite de la remise en état récente de la pelouse. La réponse définitive sera donnée après consultation du président du football.

SUBVENTIONS : Lecture est faite de demandes de la part des syndicats RVI de VENISSIEUX, suite à une manifestation à PARIS et de la part de l'association des paralysés de FRANCE. Ne s'agissant pas d'associations locales, l'Assemblée délibérante refuse.

FOUR DE LA CANTINE SCOLAIRE: Une plaque sera mise en place en vue de terminer l'installation du nouveau four. L'augmentation de la consommation a nécessité un nouveau compteur. Il s'avère que les lignes actuelles ne sont pas aux normes. L'E.D.F. effectuera le 2 octobre les travaux (changement de cables et remise en état du tableau). Le contrat d'un logement étant d'une puissance supérieure à la consommation, celui-ci sera revu à la baisse.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SILS PISCINE/ VILLETTE DE VIENNE
La fréquentation, depuis la création du toboggan, est en nette augmentation :
- entrées juillet 1990 = 132 060 contre 188 484 en juillet 1991
- entrées août 1990 = 94 584 contre 201 325 en août 1991

Certains jours, 600 entrées ont été comptabilisées.
Coût du toboggan : 1 555 066 F TTC soit environ 130 000 HT.
Personnel d'entretien : 1 employé va partir et le SILS recherche, de ce fait, un électro-mécanicien sachant nager, niveau CAP, contrat à durée déterminée, 6 mois au départ. Pour tout renseignement, contacter la mairie de VILLETTE DE VIENNE les lundi, mardi et vendredi après-midi, tél. 74.57.98.09
Le remplacement du SAUNA pour 6 personnes installé en 1984 par un pour 10 personnes est envisagé.

REUNION AVEC LES PRESIDENTS D'ASSOCIATIONS LE 16 SEPTEMBRE :
17 représentants sur 23. Comme l'an dernier, la grande salle ne sera pas disponible le vendredi après-midi et le lundi matin (nettoyage). Dans la grande et petite salle, du matériel, serpillières, raclettes, balais, éponges, et balais brosses seront mis à la disposition des utilisateurs.
Problèmes avec la fosse septique de la petite salle. Les travaux en vue du raccordement sur le réseau seront effectués seulement lorsque le réseau communal sera raccordé à VIENNE (échéance 92-93) En effet, du point de vue technique, la suppression du tabouret est impossible actuellement.

ECOLE DE MUSIQUE - CHORALE : Les 2 associations sollicitent l'insonorisation du plafond de la salle utilisée (moquette ignifugée, normes antifeu par exemple).
REUNION AVEC LE CLUB 1000 LOISIRS: Le club évoluant très vite, ne peut-on pas envisager une intercommunalité financière et matérielle avec les communes dont les enfants fréquentent les activités du club ?

CHARTE INTERCOMMUNALE : Le dossier a été déposé en juillet. Par son intermédiaire, le Conseil régional pourrait financer à concurrence de
- 200 000 F sur 3 ans un animateur (chargé de coordonner, élaborer, présenter un programme d'actions)
  - soit 90 000 F la 1ère année
  - " 70 000 F la 2ème année
  - " 40 000 F la 3ème année
- Un crédit d'études = maximum 200 000 F subvention 50%
- Taux de prise en charge des programmes nouveaux = 25%

INFORMATIQUE : La commission informatique SIVOM proposait du matériel informatique (y compris imprimante et logiciels) pour 79 690 F.

Une société, par l'intermédiaire de l'AFPA, cède son parc informatique. Un ordinateur (20 millions de caractères) pour 1 500 F est disponible. Une imprimante et le logiciel Mll MAGNUS seraient aussi nécessaires. L'acquisition sera examinée lors du Budget Supplémentaire.

BACS POUR BOUTEILLES EN PLASTIQUE: Le bac actuel est insuffisant. Le SYVROM propose l'achat de bacs plus grands (1000 l au lieu de 700 l) au prix de 2 600 F TTC (au lieu de 4 000 F dans le commerce) avec reprise éventuelle de l'ancien bac ou la location de bacs. Le GECOM reprend à la tonne et dans le futur, récupérera l'ensemble des bouteilles. Acceptation du Conseil sous réserve du coût au budget supplémentaire.

SYNDICAT DES EAUX : Certaines délibérations devront être prises dans le futur.
- Exonération de la taxe d'assainissement en cas de surconsommation lors de fuite d'eau,
- propositions de travaux futurs : la SDEI en a déjà recensé quelques uns (Le Verdier, Saint-Maurice, le Rival)
- augmentation de 14,59 F par abonné et par an sur les factures (pour pallier le coût des analyses, méthode et lieu d'analyses) suite au nouveau décret respectant les normes européennes pour une meilleure surveillance de la qualité de l'eau

RESEAU D'ASSAINISSEMENT : Les vérifications du réseau vont reprendre.

COMPTE_ RENDU DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 18 OCTOBRE I99I

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, ler Adjoint,
MM. AGRAIN, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS, PRAS, REGAL

MMes : CARRET, TERRIER

Excusés :MMmes FRANCE, GARDAIS, M. BAUDOUX

SECRETAIRE : Mlle Marie-Thérèse CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance par :

SUBVENTIONS : le vote est reporté. Deux étapes :
- l'enveloppe globale sera fixée par la commission "finances",
- à l'intérieur de cette enveloppe, une répartition sera faite par la commission "Associations"

REACTUALISATION DES COMMISSIONS : Suite à la démission de monsieur J. CLERC, il est procédé à son remplacement dans les différents commissions et syndicats dont il faisait partie.

- BATIMENTS : remplacé par M. FLAMAND à titre de suppléant,
- ELECTRIFICATION : "" " M. HYVERNAT " "
- CANTINE SCOLAIRE: "" " M. REGAL " "
- VOIRIE/SIVOM: "" " M. AGRAIN " "
- SISLS/SEVENNE: "" " M. LABROUAS " "
- CENTRE DE SECOURS:"" " Mlle CARRET " "

COMMISSION INFORMATIQUE : Font partie de cette commission : Mlle CARRET, MM. DUPARC et REGAL. Le matériel devrait être mis en service en janvier 92. Lors de l'achat, il sera tenu compte du type de matériel expérimenté et utilisé dans les autres communes du SIVOM.

D'autre part, Monsieur le Percepteur demande à Monsieur le Maire de soumettre au vote du Conseil un état de non valeur pour un montant de 1 500 F.ceci, suite à un jugement en clôture au Tribunal de commerce de VIENNE du 10 septembre 91, pour insuffisance d'actif. Accepté.

COURRIERS DIVERS : LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER: le produit de la collecte de verres dans notre commune pour le ler semestre 1991 a rapporté la somme de 357 F.

- Une demande de modification de P.O.S. pour création de restaurant est formulée. Mais, compte tenu de l'ensemble des éléments portés à la connaissance du Conseil, celui-ci, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

YOUGOSLAVIE : en réponse à une demande du SECOURS POPULAIRE, une urne sera placée dans le hall de la mairie afin de recueillir les dons.

-Réparation de clôture endommagée côté stade. Un courrier a été adressé à la personne concernée. Il avait été convenu, à l'origine que devait être présente pour le règlement de ce problème, une personne qui ne s'est pas encore manifestée. L'affaire est donc toujours en attente.

-D'autre part, un courrier sera envoyé à différents propriétaires de terrains situés en bordure de voirie et où certains arbres constituent un danger.

- Lecture est faite d'une demande émanant d'une famille chuzelloise qui est à la recherche d'une assistante maternelle.

- ACTION D.D.E : un courrier des INGENIEURS des TRAVAUX PUBLICS de l'ETAT signale aux communes qu'ils s'engagent dans des actions destinées à revaloriser leurs statuts et que ces actions sont de nature à perturber le service apporté aux collectivités locales. Compte tenu des services quotidiens rendus aux communes dont ils sont les partenaires compétents et disponibles, il est entendu que le Conseil manifestera son soutien en envoyant un courrier en direction des parlementaires et de leur hiérarchie sans toutefois prendre position sur le fond.

- SIVOM : un compte rendu est fait de la dernière réunion. Les travaux de voirie sont terminés. Le tracto-pelle va intervenir dans la commune ces prochains jours. L'embauche d'une secrétaire de remplacement à la disposition des communes concernées est en cours. Un demi poste d'ANIMATEUR LOCAL D'INSERTION est d'ores et déjà créé, financé par le Département et la C.A.F. L'embauche sur un autre demi poste (à la charge des communes) ainsi que ses modalités de financement et la répartition de son travail sont en cours d'étude.

- CHARTE INTERCOMMUNALE : CONTRAT DE PAYS : la structure comprend : la ville de VIENNE, 3 communes du canton d'HEYRIEUX, SIVOM. Le groupe de travail est à la recherche de la formule juridique la plus adaptée. Deux solutions sont envisagées : Syndicat à Vocation Unique (SYVU) : 1 objet commun, - 1 durée de vie limitée ; Syndicat à la Carte qui se définit par : les communes adhèrent à une partie des activités du syndicat, - définition des compétences optionnelles. Le contrat de pays doit être géré globalement par toutes les communes (animation) et les programmes d'action (tourisme, habitat ...) sont optionnels. La formule du SYNDICAT à VOCATION UNIQUE a été retenue. Cinq personnes ont été désignées pour préparer les statuts. Mme MOULIN et M. EUDELINE représentant la ville de VIENNE, M. LAROSE de St JUST CHALEYSSIN représentant les 3 communes du canton d'HEYRIEUX, MM PORCHERON, REMILLER ou ROLLAT représentant le SIVOM. Le programme général comprend deux phases : phase de préparation (2 ans à partir de la date d'embauche de l'animateur), - phase de réalisation : 3 ans à partir du dépôt et de la signature du contrat. Dans les deux phases, une partie du programme reste à la charge de la commune (40 à 50 %).

HARMONIE SEYSSUEL/CHUZELLES : lecture est faite du courrier de son président qui évoque les problèmes posés à l'HARMONIE par les mutations internes et externes auxquelles elle est confrontée ainsi que les problèmes posés à l'ECOLE DE MUSIQUE par l'augmentation du nombre d'élèves et par l'entrée dans une fédération musicale. Devant ces problèmes, une étude de stratégie commune est demandée. Monsieur le Maire souligne que le rôle des communes soumises à des tâches diverses et lourdes, ne peut être de gérer les associations. Une rencontre avec les élus de SEYSSUEL précèdera une rencontre avec les responsables de l'HARMONIE pour discuter de ces questions.

CHAUFFERIE DES ECOLES : suite à une panne d'une des chaudières, deux solutions se présentent :

- remplacer l'élèment hors d'usage : coût 7 600 F HT
- acquérir une chaudière neuve, garantie 5 ans pièces et main-d'oeuvre : coût 16 390 F HT.

Compte tenu du fait que d'autres pièces peuvent se détériorer dans la chaudière en panne, que la nouvelle chaudière en acier serait mieux adaptée au mode de chauffage, le Conseil Municipal décide d'adopter la deuxième solution.

EMBAUCHE A MI-TEMPS d'UN AGENT ADMINISTRATIF : le CENTRE de GESTION a transmis quelques candidatures en provenance de la ré - gion grenobloise. Vu l'éloignement, il n'a pas été donné suite. N'ont pas été retenues non plus, deux candidatures, l'une de TERNAY/CHUZELLES, l'autre de LUZINAY, pour des raisons liées aux fonctions d'élus en activité. La candidature choisie reviendra à compléter par un mi-temps, l'emploi d'un agent en poste à SEYSSUEL et qui dispose d'une bonne expérience dans le domaine de l'informatique - collectivités locales. Un contrat à l'essai de trois mois sera établi.

COMPTE_RENDU DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 1991

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 07.11.91

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1er Adjoint,
MM. AGRAIN, BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS, PRAS, REGAL

MMes : CARRET, GARDAIS, TERRIER

SECRETAIRE : Mlle Marie-Thérèse CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance par :

SUBVENTIONS : La commission "Relation avec les associations" a établi divers critères :

- nombre d'adhérents chuzellois
- adhérents adultes ou jeunes
- rôle socio-culturel/éducatif
- intérêt général ou intérêt pour la commune
- résultats, performances, rayonnement

Ces critères ont permis d'établir les propositions de montants de subventions. Après explications et discussions (portant sur des subventions en baisse, à l'AFIPAIEM, notamment), les montants suivants ont été retenus et votés :

Association familiale	850
A.I.D.M.R.	5900
A.C.C.A. de Chuzelles	560
FOOT BALL CLUB CHUZELLES SERPA	1270
ETOILE SPORTIVE DE LA SEVENNE	560
CLUB DES ANCIENS TRAIT D'UNION	550
A.F.I.P.E.I.M.	1200
CHORALE LA CLE DES CHANTS	800
JOURNAL LA SEVENNE	770
HARMONIE DE SEYSSUEL	4000
ASSOCIATION DES JEUNES	650
BIBLOTHEQUE CENTRALE DE PRETS	370
CHAMBRE DES METIERS VIENNE	2520
CHAMBRE DES METIERS RHONE	480
PREVENTION ROUTIERE	100
BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE VIENN	100
ASSOC MAIRE & ADJOINTS VIENNE	100
S.P.A.	1410
COMITE DE PROBATION (T.G.I.)	370
CENTRE MILLE LOISIRS	1680
CENTRE MILLE LOISIRS (C. AERE)	3000

Lecture est faite d'une demande de subvention de la part de l'Association du Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation. Le Conseil Municipal se prononce défavorablement.

CONSEIL D'ECOLE : compte-rendu est fait des 2 derniers conseils
Maternelle : effectif 82 enfants.
Remerciements adressés à la Municipalité pour les travaux effectués et pour la somme de 1 500 F allouée pour l'achat de matériel de gymnastique. Le Conseil prend note d'un certain nombre de demandes concernant : l'acquisition de matériel scolaire (meubles jeux etc...), les travaux courants d'entretien et d'amélioration des bâtiments qui peuvent être exécutés par les employés communaux, les travaux plus lourds concernant les conditions de travail en général (correction acoustique de la dernière salle créée chauffage du vestiaire, ombre dans la cour, rideaux pare-soleil). Les travaux courants sont dans la mesure du possible (disponibilité en temps et en argent) effectués au fur et à mesure. Les dépenses plus lourdes pourraient être envisagées au B.P. 92
Primaire : effectif 109 elèves. Retour à l'ancien horaire.
Demandes de : bac à sable, système anti-gel pour l'alimentation en eau des WC extérieurs, participation plus importante de la commune pour les entrées piscine (actuellement, 50 %), peinture au sol pour jeux, jardin pour apprendre aux enfants à cultiver la terre, fermeture du préau.

Le problème de l'eau des WC extérieurs est en voie d'être résolu. La participation communale pour les entrées piscine restera à 50% Le morceau de terrain envisagé pour être cultivé ne paraît pas être le mieux adapté. Certaines dépenses seront étudiées lors du budget primitif 1992.

DEMISSION de Mme FRANCE : lecture est faite de la lettre de démission de Mme FRANCE pour des raisons personnelles et notamment familiales à compter du 4 novembre 1991. Le Conseil Municipal la remercie vivement de sa collaboration tout particulièrement au sein du CCAS où elle a oeuvré pendant neuf ans. Son remplacement dans les commissions s'effectuera comme suit :

- Fleurissement : Mlle CARRET
- Bibliothèque : Mlle CARRET
- SIRCAT : M. FLAMAND (passe titulaire)
- CCAS : M. PRAS
- AIDMR : M. ROCHE

SYVROM : compte-rendu de la réunion du 18 novembre 1991

- Budget de fonctionnement : 2 542 700
- Budget d'investissement : 2 204 000

Des études sur la récupération de gaz méthane sont en cours (des vapeurs subsistent encore pendant 10 ans au moins après la fermeture). Les participations demandées sont calculées sur une population fictive (population réelle + un pourcentage de résidences secondaires : chiffre retenu pour CHUZELLES : 1 704). La participation de 1991, commpte tenu des décharges éventuelles, serait de 65 191,03 (16 145 en fonctionnement et 49 046 en investissement). Le Conseil demande le coût réel sans les déchetteries (celle de VILLETTE DE VIENNE dépendant du SITOM du RHONE) et ne budgétera que ce montant. Le SYVROM accepterait les déchets "classe 2" de la déchetterie de VILLETTE DE VIENNE aux conditions suivantes :

- maximum de déchets : 50 tonnes à l'année
- prix : 131,64 F la tonne
- essai : 1 an (préavis de 3 mois)

CENTRE DE SECOURS : participation demandée 104 616 F pour 1992. 76 interventions ont été faites sur notre commune en 1991. On note une légère diminution par rapport à 1990 (-8). On note aussi 37 interventions pour destruction d'insectes. Bien qu'il soit très difficile, sinon impossible d'évaluer le danger réel présenté par les nids d'insectes, il semblerait que toutes les demandes ne soient pas toujours fondées. Il convient que chacun soit très vigilant sur ce chapitre puisque le nombre d'interventions fait partie des facteurs qui permettent de fixer la participation communale.

SYNDICAT DES EAUX: priorité au programme 92 concernant la commune. - remplacement du transformateur au pyralène de la station de pompage avec mise en conformité de l'installation et destruction des équipements souillés : 155 000 F - déviation de conduite sur RD 123 (travaux du pont du moulin) : 54 000 F - bouclage de la canalisation d'alimentation de CHUZELLES :320 000F - renforcement de canalisation au Verdier + poteau d'incendie : 280 000 F.

VOEUX DU MAIRE : ils se dérouleront le samedi 11 janvier à 17 H au MILLE CLUB.

FERMETURE DE LA MAIRIE : du 24 décembre à 12 H. au 2 janvier.

PERMANENCE POUR DERNIERES INSCRIPTIONS SUR LISTE ELECTORALE : le 31 décembre de 9 H à 11 H. 30.

CHUZELLES ENVIRONNEMENT : compte-rendu de l'entrevue du 5/11/91 entre les nouveaux responsables de l'association M. THIBAUDIER Président, Mme DUPUICH secrétaire d'une part et MM PLANTIER et ROCHE d'autre part. Cet entretien avait pour but d'informer la municipalité des changements intervenus dans le bureau, de re-prendre contact et de faire le point sur divers problèmes concernant plus particulièrement l'environnement. Les questions soulevées ont permis de constater un certain nombre de préoccupations communes : trottoirs, déchetterie, station d'épuration, sentiers de randonnée, trafic routier, sécurité, transfert des installations du port Edouard Herriot. Des propositions d'actions de partenariat ont été faites par l'association : nettoyage d'une combe (combe privée) balisage de sentier. Le dossier ZAC (aménagement centre village) reste sensible.
Lecture est faite d'un courrier de CHUZELLES ENVIRONNEMENT en date du 24 octobre 91 demandant une subvention. Le Conseil, estimant que les diverses dépenses concernant l'environnement sont déjà et directement prises en compte dans le budget communal, se prononce défavorablement.

ENVIRONNEMENT/SECURITE: une subvention sera demandée au Conseil Général pour l'aménagement/sécurité de la RD 123 A - coût estimatif global : 1 501 540 F. HT. comprenant l'ensemble des travaux : décaissement, pose de canalisations, bordure de trottoirs, chaussée etc... Une piste cyclable est envisagée sur un des côtés. Ce système pourrait par la suite être étendu. L'aménagement général pourrait se faire en deux tranches : 1 en 92, 1 autre en 93.

ENVIRONNEMENT : TRANSFERT des activités du Port EDOUARD HERRIOT
Le Conseil Municipal prend note des dernières informations sur ce sujet et des conclusions du rapport "Algoé" qui recense VILLETTE DE VIENNE parmi les sites possibles pour le déménagement du port. Une lettre de protestation sera adressée au Maire de LYON et copie en sera envoyée aux diverses personnalités concernées.

CENTRE MILLE LOISIRS: lecture de la lettre du 11 octobre 91 émanant du conseil d'administration et faisant un compte-rendu de l'entrevue du 25 septembre 91 avec M. le Maire et son adjoint. Des réponses orales ayant été déjà apportées, un courrier sera fait pour les confirmer.

INFORMATIQUE : après visite d'une mairie voisine informatisée, rendez-vous sera pris pour démonstration du matériel retenu. Il serait souhaitable que la mise en route s'effectue début janvier.

FOOTBALL-CLUB CHUZELLES/SERPAIZE : diverses demandes d'aménagement sont formulées concernant les vestiaires et les douches (drain, peinture au sol ou carrelage (100 M2), remblai, minuterie extérieure), agrandissement du bâtiment côté EST.
Le contrat EDF serait sans doute à revoir (rééquilibrage des phases). Ces diverses demandes seront étudiées.
Ce club compte actuellement 150 licenciés.

Monsieur le maire annonce la fin de la réunion.

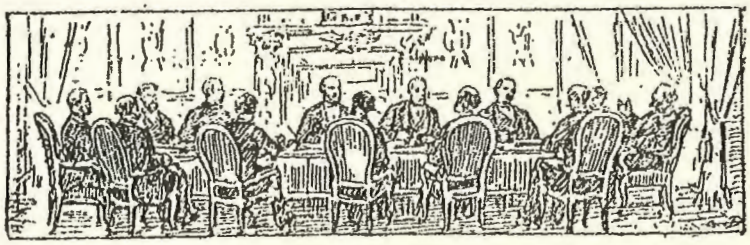

IV
LE TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES

E N V I R O N N E M E N T

Le 27 novembre I99I, le Maire et son Conseil font parvenir à M. Michel NOIR, ainsi qu'aux personnes et organismes administratifs et civils concernés le courrier suivant:

Le Conseil Municipal de CHUZELLES réuni en sa séance du 19 novembre 1991, après avoir pris connaissance des informations contenues dans le rapport "Algoé" qui recense VILLETTE DE VIENNE parmi les sites possibles pour l'accueil d'une partie des installations du PORT EDOUARD-HERRIOT,

- S'INQUIETE des risques entraînés en traversée de village par la délocalisation des dépôts d'hydrocarbure du port Edouard-Herriot et de leur transfert en zone non urbanisée,

- DEPLORE l'ignorance dans laquelle a été maintenue la commune de CHUZELLES concernée par ce transfert,

- REGRETTE l'absence de concertation qui a prévalu jusqu'à présent,

- RAPPELLE que l'intérêt porté à la qualité de vie des petites communes voisines de la COURLY ne saurait se limiter à des interventions dans le domaine de l'urbanisme commercial et que les "retombées négatives" et les "répercutions néfastes" du déménagement du port Edouard-Herriot sont tout autant en contradiction avec la "qualité architecturale et paysagère" des "communes du sud" de l'agglomération lyonnaise que la création d'un centre commercial dans une de ces communes,

- EST DETERMINÉ enfin à assurer toutes ses responsabilités, à prendre toute mesure en son pouvoir et à envisager toute forme d'action réglementaire pour assurer la protection et la sécurité des habitants et du site de CHUZELLES

F L E U R I S S E M E N T 1 9 9 1

La remise des prix aux lauréats du concours des aisons fleuries aura lieu le 11 JANVIER 1992, à 17 heures, l'issue de la cérémonie des voeux de la Municipalité.

D'ores et déjà, nous vous informons que CHUZELLES, obtenu le 18ème prix dans la deuxième catégorie (c'est à ire "communes de plaines de 1001 à 2500 habitants) et nous n sommes très fiers. Ce prix a été décerné par le jury dé- artemental dans le cadre de la 33ème campagne nationale our le fleurissement de la FRANCE.

Ce même jury, lors de son passage dans notre com- une en juillet dernier, avait remarqué plusieurs maisons articulièrement bien fleuries. Le Conseil Général de l' ISERE avisera prochainement ces heureux lauréats, par ourrier, en leur précisant leurs récompenses.

Plus de détails concernant ce palmarès vous seront onnés lors de la remise des prix du 11 JANVIER 1992 où nous ous attendons nombreux.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1991

CTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES :

60 - Denrées et fournitures	+	14 310
61 - Frais de personnel	+	104 000
62 - Impôts et taxes	+	4 700
63 - Travaux et services extérieurs	+	3 000
64 - Participations et contingents	-	8 000
65 - Allocations - Subventions		0
66 - Frais de gestion générale	-	2 140
67 - Frais financiers	-	43 000
69 - Charges exceptionnelles	+	8 000
82 - Charges antérieures	+	19 400
	+	100 270

CTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES :

70 - Produits de l'exploitation	+	1 600
71 - Produits domaniaux	-	2 500
72 - Produits financiers		0
73 - Recouvrements - subventions	+	22 200
74 - Dotations reçues de l'Etat	+	41 000
75 - Impôts indirects	+	15 500
76 - Impôts directs autres que contributions		0
77 - Contributions directes		0
82 - Produits antérieurs (excédent)	+	22 470
	+	100 270

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES :

16	- Remboursements d'emprunts	+ 44 000
21	- Acquisitions de biens meubles-immeuble	+ 537 000
232	- Travaux de bâtiment	+ 36 800
233	- Travaux voies et réseaux	- 315 000
235	- Autres travaux (stade)	+ 20 000
264	- Voirie SIVOM	- 35 000
		+ 287 800

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES :

06	- Excédent d'investissement reporté	+ 800
1053	- Subventions d'équipement	+ 391 300
1059	- Autres subventions	- 100 000
115	- Prélèvement sur recettes fonct.	0
1421	- Fonds compensation TVA	+ 12 000
1423	- Taxe locale d'équipement	- 20 000
264	- Trop payé SIVOM	+ 3 700
		+ 287 800

Ce budget supplémentaire permet seulement de réajuster les dépenses et recettes établies tout au long de l'année, notamment l'acquisition de terrain sis au Village et l'informatisation de la mairie. Les postes "frais financiers" et "remboursements d'emprunts" font seulement l'objet d'une rectification. En 1991, la municipalité n'a contracté aucun nouvel emprunt. Ce choix a été délibéré pour stabiliser un peu, voire diminuer, notre taux d'endettement.

L'année 1992 verra d'autres programmes se réaliser. La voirie restera un poste important pour nous, surtout au niveau de la sécurité.

B A T I M E N T S

Divers travaux ont été effectués dans les bâtiments communaux, notamment :

- Réfection du mur de soutènement de la cure, côté cour et côté route.

- Mise "hors gel" des chasse d'eau des WC de l'école primaire.

- Remplacement de la chaudière permettant de chauffer l'école maternelle.

Certains autres travaux vont être accomplis d'ici la fin de cette année, principalement :

- Le raccordement du mille club au tout à l'égoût.

- La plantation future d'arbres dans le terrain de jeux de la maternelle.

Des études sont aussi en cours en vue de fermer le passage, côté nord, du groupe scolaire et éventuellement le préau (problèmes de courants d'air).

RELATIONS AVEC LES SOCIETES

DISCUSSION PREALABLE :

Jacques DUPARC, au nom de la municipalité, accueille les participants et exprime la satisfaction de la commission "Relation avec les sociétés" du nombre d'associations représentées

Ces réunions semestrielles donnent l'occasion de se rencontrer et de faire le point sur les très nombreuses activités des différentes associations. Cette mise à jour des informations permet l'édition du tableau en page 2.

Il est rappelé que le planning de réservation des salles établi lors de ces réunions est prioritaire. Toute demande ultérieure de réservation se calera dans les plages encore disponibles.

La commission "Relation avec les sociétés" insiste sur les règles de fonctionnement, notamment :

- la réglementation du mille club applicable aux associations (disponible en mairie)
- les modalités pratiques concernant d'éventuels changements de plage horaire
- l'utilisation du téléphone
- les obligations de nettoyage de chacun
- la nécessité de libérer la grande salle du mille club le vendredi après-midi et le lundi matin afin de permettre le nettoyage par M. NAUD.

Il est bien précisé que la mairie ne prend en charge le nettoyage de la grande salle du mille club que lorsque celle ci a été louée à des particuliers. Les associations se doivent de la nettoyer.

Tous dégâts ou travaux de remise en état de la salle (guirlandes, drapeaux non décrochés, bris de verres, vaisselles laissées sur place ...) seront facturés immédiatement au réservataire.

Enfin, la grande salle du mille club doit être rendue au plus tard à 5 h. le lundi matin.

La commission "Relation avec les sociétés" est à la disposition de toute association pour plus d'explications ou pour régler des problèmes particuliers.

QUESTIONS DIVERSES :

Insonorisation de la petite salle du Mille-Club :

A la demande de la chorale 'LA CLE DES CHANTS" et de "l'ECOLE DE MUSIQUE", la municipalité va étudier les devis (matériaux uniquement) que doit lui fournir la chorale Monsieur Marcel GONIN est chargé de faire passer plusieurs devis à la commission "Relation avec les sociétés".

Ecoulement des eaux usées salle du Mille-Club :

Des problèmes sont apparus dans l'écoulement des eaux usées des WC du Mille-Club. La commune est au courant de ce dysfonctionnement et va étudier une solution.

La municipalité demande aux associations utilisatrices de veiller aux papiers de bonbons ou autres matières qui pourraient boucher l'écoulement de ces canalisations.

Matériel de nettoyage :

Le garde veillera à équiper en matériel de net - toyage les deux salles du Mille-Club (balais, raclettes, éponges, seaux).

La commission "relation avec les sociétés" est à la disposition des associations pour tous renseignements complémen - taires.

Fêtes et cérémonies :

Madame GARDAIS fait une rapide évaluation des Jeux de la Sévenne pour lesquels malheureusement, toutes les communes environnantes n'ont pu être représentées.

Une réunion aura lieu dès que des informations concernant les prochains jeux nous parviendront.

Plus personne n'ayant de points à soulever, la réunion est levée.

MISE A JOUR DES INFORMATIONS :

Un tour de table a permis d'actualiser les tableaux ci-joints :

- Liste des associations
- Calendrier des manifestations
- Planning d'utilisation des salles

ASSOCIATION	PRESIDENT	TELEPHONE	ADRESSE	OBSERVATIONS
A.C.C.A. Chasse	Gérard COGNAT	74.57.91.19	Boiron - CHUZELLES	
A.I.A.D.M.R.	Mme BERETTA	74.57.04.16	VILLETTE DE VIENNE	Christiane BOREL
A.B.C. Boules	Maurice BERTHIER	74.57.91.08	CHUZELLES	
Assoc Education Populaire	M. Joseph BOURGUIGNON	74.85.26.69	St Maxime - CHUZELLES	
Association des Jeunes	Nathalie PETRAKIS	74.57.90.51	Pleine Campagne	
Association parents d'élèves	B. LEROUX	74.57.05.04	Le Rival CHUZELLES	
Association Familiale	Michel PRAS	74.85.71.92	St Maxime CHUZELLES	Mme LABROUAS 74579295
Bibliothèque Municipale	Mme THIBAUDIER	74.57.04.26	Plein-Sud	
Canoé-Kayak	M. LARDIERE	74.85.80.13	VIENNE Montée Bon Accueil	J.P. CORDIER 74570748
Cantine scolaire	Mme AUBRY	74.85.79.41	Boussole - CHUZELLES	
Chorale "la Clé des Chants"	Pascale CARRET	74.53.36.23	VIENNE	Mme PAYET 74.57.90.83
Club des Anciens	Pierre CARRET	74.57.90.64	Les Martinières CHUZELLES	
Centre Mille loisirs	Jeanine RODRIGUEZ	74.57.02.03	Pleine Campagne	Mr RATTON 74.85.30.08
Les amis de la grole	Alain CANAL		Le village- CHUZELLES	
Etoile Sportive de la Sevenne	Jean-Louis GAUTIER	74.57.03.07	Grange Neuve	SKI Mme VERGUER
F.N.A.C.A.	Joseph PLANTIER	74.85.83.36	Pauphile - CHUZELLES	
F.C.C.S. Foot-ball	Maxime BAUDOUX	74.57.95.62	Pleine Campagne	Edm FORET 74.57.91.64
Gymnastique Volontaire	Mme TURCAS	74.57.94.23	Les Serpaizières	
Harmonie Seyssuel/Chuzelles	Michel BELLAND	74.85.86.31	SEYSSUEL	MmeTHIRIAT 74.85.13.91
Judo-Club Villette/Chuzelles	Jocelyne CLERC	74.57.04.42	La Tourmente	(cf. Etoile Sportive)
La SEVENNE	Jean FAYOLLE	74.57.91.89	Le Rival	Bureau 74.85.13.91
Saint-Vincent	Marcel GONIN	74.57.92.11	La Devillière	
CHUZELLES ENVIRONNEMENT	M. THIBAUDIER	74.57.04.26	Plein sud	

ASSOCIATION	TYPE DE MANIFESTATION	DATE	SALLE	LIEU	Horaire départ
CLUB DES ANCIENS	THE DANSANT	28/9	G.S.	MILLE CLUB	14 H. 30
ASSOC.DES JEUNES	SOIREE PRIVEE	18/10	G.S.	"	15 H.
CHUZELLES ENVIRONt.	ASSEMBLEE GENERALE	18/10	G.S.	"	20 H.
F.N.A.C.A	ASSEMBLEE GENERALE	25/10	G.S.	"	20 H.
A.B.C.	SOIREE BOUDINS 9 &	10/11	G.S.	"	19 H.
CHORALE CLE/CHANTS	REPAS DANSANT	16/11	G.S.	"	14 H.
CLUB DES ANCIENS	EXPOSITION/VENTE 23 &	24/11	G.S.	"	19 H.
ASSOC.DES JEUNES	SOIREE PRIVEE	30/11	G.S.	"	15 H.
ASSOCIATION FAMIL.	ATELIERS/EXPOSITION	30/11	P.S.	"	14 H.
" " "	" "	1/12	P.S.	"	14 H.
CENTRE MILLE LOISIRS	SOIREE PRIVEE/REPAS	7/12	G.S.	"	15 H.
PARENTS D'ELEVES	JOURNEE BOUDINS	8/12	G.S.	"	11 H.
MAIRIE	VOEUX DE LA MUNICIPAL	5/01	G.S.	"	11 H.
St VINCENT LEVEAU	REPAS St VINCENT	19/01	G.S.	"	11 H.
ASSOC. DES JEUNES	SOIREE PRIVEE	25/01	G.S.	"	15 H.
St VINCENT CHUZELLES	REPAS St VINCENT	26/01	G.S.	+ P.S.	11 H.
A C C A	COINCHE	1/02	G.S.	MILLE CLUB	14 H.
MAIRIE	REPAS ANNUEL AUX ANCIENS	9/2	G.S	"	11 H.
St VINCENT CHUZELLES	CONCOURS DE BELOTE	23/02	G.S.	"	14 H.
ASSOC. DES JEUNES	SOIREE PRIVEE	29/02	G.S.	"	15 H.
A C C A	REPAS CHEVREUIL	21/03	G.S.	"	11 H.
ASSOC. DES JEUNES	SOIREE PRIVEE	4/04	G.S.	"	15 H.
CENTRE MILLE LOISIRS	BROCANTE 10/11 &	12/04	G.S.	"	11 H.
St VINCENT	SOIREE DANSANTE	25/04	G.S.	"	19 H.
A C C A	ASSEMBLEE GENERALE	26/04	G.S.	"	11 H.
A C C A	BALL-TRAP 2 &	3/05		COTE RENARD	9 H.
CHUZELLES ENVIRONNt.	REUNION PUBLIQUE	22/05	G.S.	MILLE CLUB	20 H. 30
MAIRIE	FETE DES MERES	31/05	G.S.	"	11 H.
ECOLE	FETE ANNUELLE	6/06	G.S.	"	11 H.
St VINCENT	VOYAGE St VINCENT	7/06			
ECOLE	FETE ANNUELLE	11/06	G.S.	"	11 H.
ASSOCIATION FAMILIALE	RALLYE	14/06	G.S	"	9 H.
BIBLIOTHEQUE	EXPOSITION A THEME 1au	30/06	Salle préfabriquée		
HARMONIE	AUBADES 19 &	20/06	G.S	MILLE CLUB	
A.B.C.	BOULES CHUZELLES/VILLETTE	20/6	G.S. + Stade		
CENTRE MILLE LOISIRS	FETE MILLE LOISIRS	27/06	G.S	MILLE CLUB	11 H.
A.B.C.	ASSEMBLEE GENERALE	29/08	G.S.	"	11 H.
F.N.A.C.A	TOURNOIS DE PETANQUE	06/09		Stade	11 H.
CLUB DES ANCIENS	THE DANSANT	27/09	G.S.	MILLE CLUB	14 H.

JOURS	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	PREFABRIQUE
LUNDI	NETTOYAGE	⚠ Réservée aux concerts du 1/5/92 au 6/6/92.	
	13H30 → 16H00 Ecole Primaire		
	20H30 → 21H30 Mlle Loisirs - Danse de salon		20H00 → 21H30 Mlle Loisirs Yoga
MARDI	8H45 → 9H45 Gym Volontaire		
	17H00 → 19H00 Mlle Loisirs. Modern Jazz enfants 19H30 → 20H30 Gym Volontaire	17H45 → 20H30 Mlle Loisirs - théâtre	
MERCREDI	9H00 → Centre de Loisirs et Cours de soutien 18H00	9H00 → Centre de Loisirs 18H00	14H00 → 16H30 Association Familiale (couture) 3ème et 4ème trim 92
	19H30 → 20H30 Mlle Loisirs Modern Jazz Adultes	3ème Mercredi du mois 20H00 → 22H00 CHUZELLES ENVIRONNT	
JEUDI	8H30 → 11H30 Ecole Maternelle		
	13H15 → 16H00 Ecole Primaire		13H30 → 16H30 Atelier Association familiale 16H30 → 17H30 Musique 20H30 → 22H00 Chorale clé des chants
VENDREDI	8H30 → 11H30 Ecole primaire	8H45 → 9H45 Mlle Loisirs Assouplissts	8H45 → 9H45 Mlle loisirs Yoga Adultes
	NETTOYAGE	16H45 → 17H45 Mlle loisirs Yoga enfants 20H00 → 22H00 Mlle Loisirs Astrologie	13H30 → 16H30 Atelier Association familiale REUNIONS DE BUREAU ASSOCIATIONS
SAMEDI	LOCATION		

V O I R I E

VOIRIE COMMUNALE :

- 8 133 m^2 de route ont été revêtus. Ces revêtements ont été effectués sur une partie des voies communales
  - N° 3 A - chemin de la carrière
  - N° 5 - chemin des rivoires - Montferrat
  - N° 6 - chemin de la combe bleue
  - N° 2 - route de serpaize
  - N° 1 - route des martinières (embranchement vers RN 7).

- Les revêtements partiels (emplois) ont nécessité 8,3 tonnes de bitume fluxé (enrobé à froid).

- Le chemin de la combe bleue et le pont du cloutrier ont sur une partie été reprofilés grâce à 28,3 tonnes de béton bitumineux (enrobé à chaud).

- Tous les travaux concernant la voirie communale, ainsi que le renforcement de la VC 3A sont terminés.

- Divers petits travaux d'entretien sont et seront réalisés par les employés communaux avec l'aide du tracto-pelle du SIVOM.

- Le budget voirie 91 s'élèvera à environ 120 000 F en fonctionnement et à 240 000 F en investissement.

VOIRIE DEPARTEMENTALE :

- L'aménagement de la RD 36, en amont du village, en vue du ralentissement des véhicules dans la traversée de notre village n'a pû être réalisé de même que celui du virage situé après la boulangerie. Toutefois, la sécurité des piétons et de tous reste parmi nos préoccupations.

- Comme vous avez pû le constater lors de gros orages, l'écoulement des eaux, en aval du village, sur la RD 123 ne s'effectue pas sans quelques problèmes. Aussi le busage du fossé a été entrepris sur une partie.

- Probablement début 1992, devraient débuter les travaux concernant la réfection du pont du moulin de Leveau. (Ils seront pris en charge par la DDE).

CONSEILS :

Nous vous rappelons qu'en cas de chutes de neige, nous ferons notre possible pour dégager les routes. Toutefois, n'oubliez pas d'emporter une pelle dans le coffre de votre voiture. Elle vous rendra grand service et parfois vous permettra de vous réchauffer.

BONNE ROUTE ET PRUDENCE AU VOLANT

S I V O M

Le SIVOM gère 534 Kms de voirie communale sur les 17 communes des deux cantons de VIENNE.

Le montant des travaux effectués par l'intermédiaire de ce syndicat s'élèvera en 1991 à 4 500 000 F, soit :

- 1 500 000 F pour la réfection des chaussées (entreprise SACER).
- 3 000 000 F pour le revêtement des routes (entreprise DUMAS).

Le marché a été reconduit en 1992 aux mêmes entreprises.

Le tarif horaire de l'utilisation des engins (élagueuse, tracto-pelle, deligneuse) passera, en 1992, de 175 à 180 F.

Une adhésion de principe au SYVOM de la commune de CHALON DE VIENNE a été retenue après avis favorable de toutes les communes dépendant du SYVOM.

N A I S S A N C E S

DUPUICH Laetitia Marieke Françoise
née le 7 janvier 1991 à LYON Rhône 2°

HYVERNAT Cédric Hubert
né le 8 janvier 1991 à Ste COLOMBE Rhône

PRAS Florent Sébastien
né le 2 février 1991 à VENISSIEUX Rhône

DIGONNET Justine Marie Sophie
née le 25 février 1991 à VENISSIEUX Rhône

CAILLET Alexandre
né le 15 avril 1991 à Ste COLOMBE Rhône

CAILLET Florian
né le 15 avril 1991 à Ste COLOMBE Rhône

GAUDIN Gary Arthur
né le 9 juin 1991 à GIVORS Rhône

MAKOUR Manyl
né le 19 juin 1991 à VENISSIEUX Rhône

ROBERT Clémence
née le 14 juillet 1991 à VENISSIEUX Rhône

PITTONI Pauline Sophie
née le 28 août 1991 à VENISSIEUX Rhône

CAMUZET Rémi Didier
né le 5 septembre 1991 à VENISSIEUX Rhône

DUMAS Florine
née le 24 septembre 1991 à LYON Rhône 3e

GAGNAIRE Elise Charlotte
née le 26 septembre 1991 à VIENNE Isère

GUIBEAUD Grégory
né le 28 septembre 1991 à VENISSIEUX Rhône

TAILLENDIER Philippe Pascal Julien
né le 18 octobre 1991 à VILLEURBANNE Rhône

VINCENT Delphine Marie Aurore
née le 19 octobre 1991 à VIENNE Isère

SOTO Pierrick Thibault
né le 28 mai 1991 à BRON Rhône

PERRET Fabrice, Edgard, Maurice
né le 24 novembre 1991 à VENISSIEUX Rhône

M A R I A G E S

BUTHION René Louis et MORISSEAU Martine Jeanine
le 9 février 1991

****

DELORME Gilles Maurice et HORTE Anne Paule
le 6 avril 1991

****

LAPALUS Philippe Emile et AGRAIN Isabelle
le 6 juillet 1991

****

ANDRE Gérard et GRACANIN Mirjana
le 27 juillet 1991

****

DOMPIETRINI Eric Jean et REBATTU Cécile Marie Anne
le 27 juillet 1991

****

OZELER Erzorin et KALADJIAN Chantal Catherine
le 27 juillet 1991

****

D E C E S

BLOT Joël, Raymond, Joseph
décédé le 11 mars 1991 à LYON 3°

MAYERY Yvonne, Camille
décédée le 10 novembre 1991 à VIENNE Isère

Bulletin tiré à 650 exemplaires
et distribué dans chaque foyer
de CHUZELLES

N° 29 DEPOT LEGAL - DECEMBRE 1991